

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 15
Présents 08
Votants..... 14
Pour 14 Contre : -
Abstention -

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2022/25**

Séance du 07 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 juillet à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Pascale FRUGIER, 1^{ère} Adjointe, M. Francis THOMASSON, Maire étant empêché.

Date de convocation du conseil municipal : 25 juin 2022.

Présents : Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Alain MAURIN, M. Julien DAGRON, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOUMILLOUX, Mme Cindy BERNARD.

Absents représentés : Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à Mme Marie-Pascale FRUGIER), M. Michel RENAULT (a donné pouvoir à M. Alain MAURIN), Mme Marie-Laure LAVERGNE (a donné pouvoir à M. Pascal GAYOU), Mme Sabine LOTTE (a donné pouvoir à Mme Elodie CHOQUET), M. Laurent BLANCHER (a donné pouvoir à M. Julien DAGRON), Mme Magalie FAUCHER (a donné pouvoir à Mme Cindy BERNARD)

M. Gaëtan GOUMILLOUX a été élu secrétaire.

OBJET : TARIFS DE LA CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023.

Madame la première adjointe explique que la commune remplit toujours les conditions pour bénéficier de la mesure « cantine à 1 euro ». Ce dispositif permet aux communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale et ayant mis en place une tarification sociale de la cantine comprenant au moins 3 tranches, de facturer le repas à un euro aux foyers de la 1^{ère} tranche tarifaire et de bénéficier d'une aide de l'Etat d'un montant de deux euros par repas facturé.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

DECIDE de fixer pour l'année scolaire 2022/2023 les tarifs de la cantine scolaire comme suit :

✓ Repas enfant :

Tranche	Quotient familial	Tarif
1	De 0 à 700	1,00 € *
2	De 701 à 1000	2,60 €
3	De 1001 à 1300	2,65 €
4	> à 1300	2,75 €

* Dans le cas où la commune ne serait pas ou plus éligible au dispositif « cantine à 1 euro », le tarif de la tranche 1 serait de 2,55 €

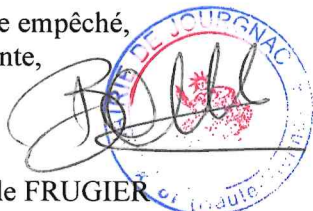
✓ Repas adulte : 5,70 €

Les tarifs ci-dessus sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2022, pour l'année scolaire 2022/2023.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 7 juillet 2022

Au registre sont les signatures.

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe,



Marie-Pascale FRUGIER

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 27 JUL. 2022
Publication ou notification le : 27 JUL. 2022